

Circulaire n° **2019 / 20 FR**  
Classement **Règles techniques**

Kontakt **Matthias Hafner**  
E-Mail **m.hafner@svgw.ch**  
Telefon **+41 44 288 33 54**  
Abteilung **Gaz**

Destinataires

- Distributeurs de gaz
- Comité

Zurich, juin 2019

## Directive G2 Conduites: révision en vigueur

Mesdames, Messieurs,

Le comité de la SSIge a approuvé la révision de la directive SSIge G2 et l'a mise en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2019.

L'essentiel de cette révision porte sur la définition plus précise des conditions techniques concernant les branchements, les augmentations de pression, les risques naturels, la mise hors service et la désaffectation des conduites, les fuites et la modernisation des procédures à suivre pour les essais de pression.

La directive G2 révisée est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2019. Le délai transitoire pour sa mise en œuvre a été fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Elle peut être commandée contre finances au moyen du bulletin ci-joint ou via notre boutique en ligne à l'adresse [www.svgw.ch/shop](http://www.svgw.ch/shop). Les membres bénéficiant d'un abonnement avec accès en ligne aux Règles techniques SSIge reçoivent gratuitement un exemplaire imprimé.

Nous vous remercions de votre attention et vous transmettons nos salutations les meilleures.

Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux SSIge



Diego Modolell  
Chef Secteur Gaz



Laurent Roquier  
Chef succursale romande